



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/20/0429 du 18 novembre 2022, de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable a autorisé

la société CFL Technics à exploiter un bâtiment administratif comprenant un atelier et garage de réparation et un atelier de travail de bois et de métaux sis à Bascharage, rue des Ateliers n° 51.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 24 novembre 2022 au 3 janvier 2023 inclus).

Pétange, le 21 novembre 2022
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,